

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE  
COMMUNE DE FONTEVRAUD L'ABBAYE  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION DU 11 Juin 2014**

L'an deux mille quatorze, le 11 Juin, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Fontevraud l'Abbaye, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Régine CATIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation des membres : 03 Juin 2014

Date de l'affichage à la porte de la Mairie : 03 Mai 2014

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Régine CATIN, Maire - Patrice VÉRITÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint - Fabienne RANGER, 2<sup>ème</sup> Adjoint - Philippe BOURGEOIS, 3<sup>ème</sup> Adjoint - Sandrine LION, 4<sup>ème</sup> Adjoint - François JOST - Martine BAUDOT - Éric BEC - Louissette TRICHET - Fabien LAURENT - Anne-Marie GERVAIS - Hans MAZILLER - Brigitte DURAND - Véronique RÉTIF - Antoine FONT - Carole CHEVREUX - Gilles BURNEAU - Marie-Paule FOUACHE conseillers municipaux.

Excusé : Mr Hans MAZILLER

Absent : Mr Yann BRODEL

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie GERVAIS

---

**1 - ZAC des Perdrielles :**

**1 - Bilan et clôture de la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) quartier des Perdrielles**

Dans le cadre de sa politique en matière d'aménagement urbain et de développement de l'habitat, le Conseil Municipal de la commune de Fontevraud l'Abbaye par délibération en date du 16 Janvier 2012 a décidé d'ouvrir officiellement la phase de concertation préalable à la création de la ZAC sur le secteur des Perdrielles et a défini les modalités qui s'y rattachent, et ce en application des dispositions de l'article L.300-2 du code de l'Urbanisme.

A ce titre, et afin d'associer le public au processus de réflexion et d'élaboration du projet, était prévu :

- La mise en place en mairie d'un dossier de présentation et d'un registre destiné à recevoir l'ensemble des observations, critiques et suggestions,
- La tenue de deux permanences,
- La concertation de la profession agricole,
- La communication par voie de presse des modalités et dates relatives à la concertation préalable.

Cette concertation s'est déroulée en plusieurs phases avec notamment :

- La tenue des deux permanences en mairie, organisées le mercredi 06 Février 2013 de 9h00 à 12h00 et le mercredi 13 Février de 14h00 à 17h00, permettant au public de dialoguer avec les différents intervenants présents et de faire part de leurs observations ou suggestions sur les projets.
- La mise à disposition en mairie d'un dossier de présentation de l'opération et d'un registre destiné à recevoir l'ensemble des observations, critiques et suggestions.
- Les modalités et dates relatives à la concertation préalable ont été communiquées par voie de presse à la rubrique « annonce légales » :
  - o Dans le journal « Ouest-France » du 26 Janvier 2013,
  - o Dans le journal « le Courrier de l'Ouest » du 26 Janvier 2013.